



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 7 mars 2024

N° d'affaire : 2023.RRGR.243

Protéger la santé - utiliser les cartes climatiques de manière prioritaire lors de la construction ou de la rénovation d'EMS et d'établissements de soins

La motion est retirée avec déclaration.

Berne, le 7 mars 2024

Au nom du Grand Conseil



Francesco M. Rappa
Président

Patrick Trees
Secrétaire général